

ORDINATION DES SOUS-DIACRES.

Les Samedis des Quatre-Temps, les Sous-Diacres sont ordonnés après la cinquième leçon ; — le Samedi avant le dimanche de la Passion, le Samedi saint, ou quand, par dispense du Saint-Siège, on fait l'Ordination un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils sont ordonnés après les Oraisons dites Collectes. — On prépare pour cette Ordination un calice vide sur lequel on met une patène, les burettes remplies, avec un manuterge, et le livre des Epîtres.

L'Archidiacre; Que ceux qui | *Archidiaconus. Accedant qui*
doivent être ordonnés Sous-Dia- | *ordinandi sunt Subdiaconi.*
cres s'approchent.

Si l'appel nominal n'a pas été déjà fait, le Secrétaire du Prélat le fait ici, et tous ceux qui doivent être promus à cet Ordre s'avancent, revêtus de l'amict arrangé derrière la tête en forme de capuchon, de l'aube, du cordon, portant le manipule de la main gauche et la tunique sur le bras gauche, s'approchent de l'autel où l'Évêque est assis la mitre sur la tête, et se tiennent debout à quelques distance, pendant qu'il leur adresse cette monition ;

FILII dilectissimi, etc. . . . huc accedite.

Mes enfants bien-aimés, au moment d'être promus à l'Ordre sacré du Sous-Diaconat, vous devez considérer mûrement le fardeau redoutable dont vous désirez de votre plein gré être chargés aujourd'hui. Car vous êtes libres jusqu'à présent ; vous pouvez à votre gré prendre des engagements dans le monde ; mais si vous recevez cet Ordre, vous ne pourrez plus vous dégager du lien qui vous attachera pour jamais à Dieu, à qui servir c'est régner. Vous devrez garder, avec le secours de sa grâce, une chasteté perpétuelle, et demeurer irrévocablement attachés au service de l'Eglise. Réfléchissez donc pendant qu'il en est temps encore ; et si vous persistez dans votre pieux dessein, au nom du Seigneur, approchez.

A ces mots, les Ordinands s'approchent et se mettent à genoux ; l'Archidiaque ayant dit :

Accedant qui ordinandi sur | *Que ceux qui doivent être or-*
Diaconi et Presbyteri. | *donnés Diacres et Prêtres s'ap-*
| *prochent.*